

Compte rendu de séance Séance du 30 Juin 2017

L' an 2017 et le 30 Juin à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances la Mairie sous la présidence de Madame GALOPIN Brigitte, Maire

Présents : Mme GALOPIN Brigitte, Maire, Mme BOZONNET Véronique, M. RABUSSIER Gérard, M. LAFARGUE Jean-Luc, M. DEL PESO Jean-Michel, Mme CITERNE Fabienne, M. MARCHAL Jérôme , M. RIBAUD Régis

Absents excusés : Mme CHAPUIS Stéphanie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 8

Date de la convocation : 26/06/2017

Date d'affichage : 26/06/2017

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture de Cosne Cours Sur Loire
le :

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme BOZONNET Véronique

Approbation du compte-rendu du : 31 mai 2017

Adopté à l'unanimité.

Délibérations :

2017/17

Élections Sénatoriales: Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants.

Après avoir mis en place le bureau électoral en application de l'article R133 du code électoral composé par le maire, Brigitte GALOPIN, les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir : RABUSSIER Gérard, LAFARGUE Jean-Luc, MARCHAL Jérôme, CITERNE Fabienne

Le conseil municipal peut procéder à l'élection d'un délégué et de 3 suppléants chargés de le représenter pour les élections sénatoriales, dont la date est fixées au 24 septembre 2017.

Après un vote à bulletin secret, et après avoir procédé au dépouillement sous le contrôle du bureau électoral, les résultats sont proclamés.

Déléguée : GALOPIN Brigitte

Suppléants : RIBAUD Régis, BOZONNET Véronique, MARCHAL Jérôme

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

2017/18

Création d'une régie de recettes pour l'encaissement des locations du foyer rural.

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R1617-1 à R1617-18 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en francs ;

Vu l'instruction codificatrice n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies du secteur public local,

Vu l'avis conforme du comptable public

Madame le maire expose à l'assemblée les motifs qui rendent souhaitable la création d'une régie de recettes pour l'encaissement locations du foyer rural.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité:

- 1 - La création d'une régie de recettes pour l'encaissement des locations du foyer rural, et autorise Madame le maire a prendre les arrêtés correspondants.
- 2 - Que le montant maximal de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 1 000 euros.
- 3 - Que le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur.
- 4 - Que le régisseur percevra une indemnité de responsabilité annuelle selon la réglementation en vigueur.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

2017/19 Acceptation des dons et legs.

Madame Le Maire informe le conseil municipal qu'une délibération d'ordre général pour l'acceptation de dons et de legs doit être prise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'acceptation de dons et legs, en numéraire ou en chèque, à concurrence de la somme de 5 000 €, au profit de la commune de manière générale et jusqu'à nouvel ordre, et autorise le maire à signer tous les documents s'y rapportant. Les dons et legs seront imputés à l'article 7713.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

FPIC

Mardi 27 juin 2017, le Conseil Communautaire a décidé de prendre en charge le règlement de la totalité du FPIC 2017 (intercommunalité et communes).

Prêt local FRAMAA

M. DEL PESO demande l'autorisation d'entreposer du matériel, de manière temporaire, dans un local du presbytère. Accordé à l'unanimité.

Fournitures scolaires

Il est décidé, à l'unanimité, de reconduire la délivrance de bons d'achat, d'une valeur de 20 €, pour les collégiens de Saint-Loup.

Commission liste électorale

Suite au décès de Monsieur Joseph LASTENNET, le titulaire sera Monsieur Gérard PERRY et le suppléant: Monsieur Jean-Michel DEL PESO.

Aménagement du temps scolaire

En accord avec les conseils municipaux des 3 communes du regroupement, des enseignants et des représentants des parents d'élèves, la demande de retour à la semaine de quatre jours a été faite. Nous sommes dans l'attente de la réponse du Directeur académique des services de l'éducation nationale, qui devrait arriver le 4 juillet.

Formation du personnel

Madame LEGUAY Nathalie ira en formation les 18/19/20 septembre et 9/10 octobre 2017 : Agent de prévention. Il est envisagé pour Messieurs BOURGEOIS Patrick et PABIOT Michel : Initiation et principes de base en électricité (3 jours) et conduite d'engins de chantier (3 jours). Conditions et dates à préciser.

Achats informatiques

Nous allons profiter des soldes pour effectuer l'achat de tablettes (soutien de 400 € de la part d'Énédis) et finaliser l'installation de 3 ordinateurs pour l'école. 1 000 € avaient été prévus au BP.

Travaux

- Encore en attente de devis pour Évry d'en Bas.
- Chauffour : Couper les sapins et nettoyer.
- Demande d'achat de fraisat par la commune pour le chemin rural des Jacons (formulée par Messieurs ROSSIGNOL Patrice et GUIBLAIN Michel qui se chargeraient de l'épandre) : demande refusée (3: contre, 5 : abstention). Le fossé le long du chemin sera curé pour éviter les débordements pluviaux sur la chaussée. Il sera possible de prendre du calcaire , en cas de besoin, à côté de l'atelier communal.
- Remédier aux problèmes des grilles traversantes du chemin des vignes à Évry.
- Ruisseau : "formation" et entretien prévus mardi 4 juillet ,8h.
- École: prévoir devis pour faire les travaux dans le couloir.
- Peintures routières commandées.

Festivités du 14 juillet

Finalisation de l'organisation

Date du Prochain conseil : 2 août 2017, 20h

Séance levée à: 22h20

En mairie, le 03/07/2017
Le Maire
Brigitte GALOPIN

